



VILLE DE HAGONDANGE

**A R R E T E**  
**NG/JM/AP N° A/183**  
**occupation temporaire du domaine public**

\*\*\*\*\*

**Le Maire de la Ville de Hagondange**

**VU** l'article L.2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les attributions et l'exercice des pouvoirs de police du Maire,

**VU** l'article L.2213-1 du Code des Collectivités Territoriales relatif à l'exercice des pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

**VU** les textes réglementaires constituant le Code de la Route, applicables en matière de circulation routière,

**VU** la demande présentée par M. PAGES tendant à obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public au 39/41 rue Pierre Semard à Hagondange, afin d'effectuer le remplacement de la clôture,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de permettre à ces travaux de se dérouler en toute sécurité,

A r r ê t e :

**Article 1<sup>er</sup>** : M. PAGES est autorisé à occuper le domaine public à l'adresse précitée, le 9 août 2022.

**Article 2** : Dans le cadre des mesures de sécurité exigées en matière d'occupation du domaine public, il lui appartiendra d'apposer les panneaux réglementaires de signalisation, d'aménager un passage pour piétons (si nécessaire ou de leur signaler d'emprunter le trottoir d'en face) et de se garantir contre tout risque d'accident.

**Article 3** : Tout véhicule en infraction sera verbalisé et mis en fourrière, en vertu des articles R 417-10§II 10° et R 417-10§V du Code de la Route.

**Article 4** : En application des dispositions du décret n° 83.1025 du 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de 2 mois suivant la notification à l'intéressé.

**Article 5** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police, M. PAGES, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hagondange, le 5 août 2022

Le Maire  
 Pour le Maire absent,  
 Par suppléance,

**L. ERNST**

1<sup>er</sup> Adjoint au Maire



HAGONDANGE  
 Carrefour des Energies